



## ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom du représentant légal) : \_\_\_\_\_

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je demande à bénéficier de l'aide exceptionnelle aux producteurs d'agrumes impactés par la maladie du Citrus greening.

Je demande à bénéficier de l'aide exceptionnelle aux organisations de producteurs de Guadeloupe impactées par la maladie du Citrus greening.

Le non-respect de ces engagements aura pour conséquence le reversement intégral de l'aide payée au titre de la présente demande d'aide. Ce reversement sera exigé sauf cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles reconnues par la réglementation nationale. Ces cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles doivent être notifiés par écrit à la DAAF, accompagnés des preuves nécessaires, dans un délai de 10 jours ouvrables à partir du moment où l'exploitant est en mesure de le faire.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Signature :

## JUSTIFICATFS A PRODUIRE

### Pour les producteurs d'agrumes :

- le Kbis pour les structures sous forme sociétale, une copie de la carte d'identité ou un avis de situation SIRENE pour les autres demandeurs
- le bilan et le compte de résultat pour les exercices comptables de 2011, 2012 et 2013 (ou 2012, 2013 et 2014 pour les demandes au titre de l'année 2016) ou à défaut la déclaration de revenus agricoles pour les années 2011, 2012 et 2013 (ou 2012, 2013 et 2014 pour les demandes au titre de l'année 2016) et l'attestation fiscale
- les factures acquittées des travaux d'arrachage ou l'attestation sur l'honneur de la réalisation des travaux pour votre propre compte
- un RIB aux normes SEPA (IBAN/BIC) si vous avez fait le choix de ne pas renseigner l'encadré intitulé coordonnées du compte bancaire
- l'attestation sur l'honneur du respect du plafond des aides *de minimis* (annexes 1 et 1bis)

### Pour les organisations de producteurs de Guadeloupe :

- l'attestation sur l'honneur du respect du plafond des aides *de minimis* (annexes 1 et 1bis)
- le Kbis de la structure
- un RIB aux normes SEPA (IBAN/BIC)
- le bilan et le compte de résultat pour les exercices comptables de 2011, 2012, 2013 et 2014
- les attestations fiscale et sociale
- le plan d'action détaillé pour la relance de l'organisation de producteurs

## JUSTIFICATIFS PRODUITS DIRECTEMENT PAR LA DAAF A L'APPUI DE LA DEMANDE

### Pour les producteurs d'agrumes :

- la déclaration de surface pour la campagne 2014 ou au moins une des deux campagnes précédant la campagne 2014

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER : \_\_\_\_\_

DATE DE RÉCEPTION : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|